

SOS Loire vivante plaide pour un label Unesco

BIODIVERSITÉ. Un atout pour défendre les gorges de l'Allier et de la Loire. **PAGE 7**



LE BATIMENT VOUS OUVRE SES CHANTIERS

Venez découvrir par exemple, le chantier de la réhabilitation de l'opéra municipal de Clermont-Ferrand, le chantier le Grand Carré de Jaude... La liste des chantiers ouverts est sur le site : www.ffb63@ffbatiment.fr



lamontagne.fr

LA MONTAGNE

Groupe Centre France

HAUTE-LOIRE

MARDI 9 OCTOBRE 2012 - 1,00€

Haute-Loire → Actualité

ENVIRONNEMENT ■ SOS Loire vivante travaille à un label Unesco pour les gorges de la Loire et celles de l'Allier

Concilier l'écologie avec le tourisme

SOS Loire vivante cherche le soutien du Conseil général pour porter son projet de labellisation des gorges de la Loire et de l'Allier au gouvernement.

Anne-Laure Dabert
lepuy@centrefrance.com

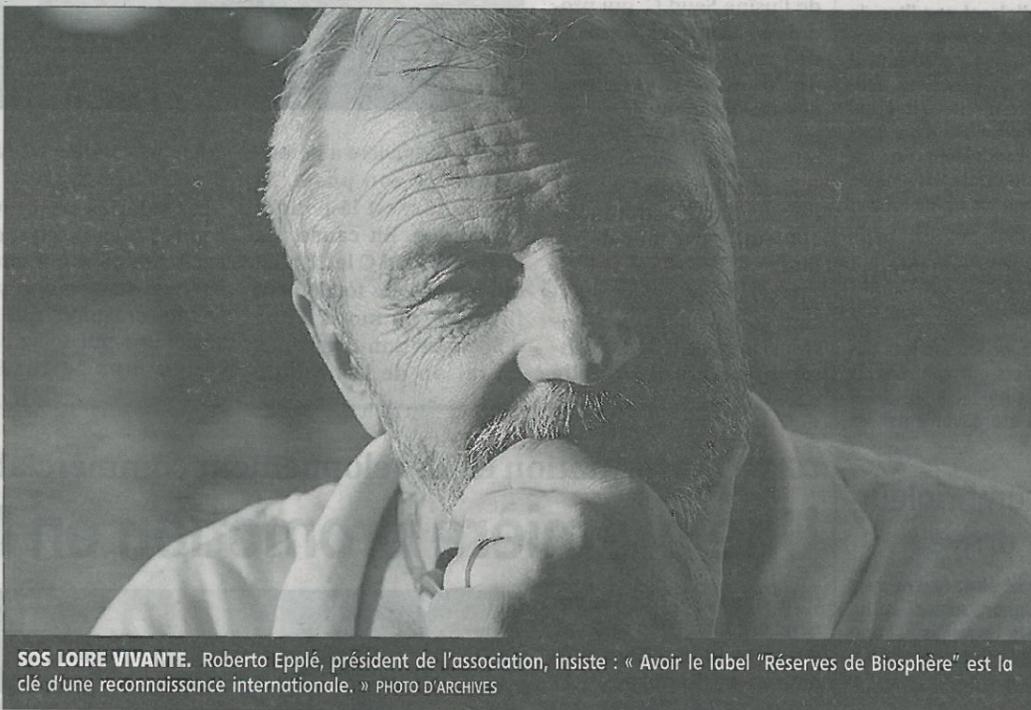
Si les sources et gorges de la Loire et de l'Allier bénéficiaient de l'appellation Réserve de biosphère Unesco, qu'est-ce que ça entraînerait pour le territoire ? Roberto Eplé, président de l'association SOS Loire vivante, explique l'enjeu du projet.

Pourquoi les sources et gorges de la Loire et de l'Allier peuvent prétendre au label Réserve de biosphère Unesco ?

Il faut savoir que c'est un signe de qualité. Nous avons des vallées d'une richesse écologique exceptionnelle à protéger, mais nous ne souhaitons pas mettre de côté l'activité humaine. Ce label est une preuve de la parfaite coexistence entre l'homme et la nature. Nous aurions aussi comme alternative de laisser faire mais ce serait prendre le risque de dépeupler une zone déjà peu animée.

Quels sont les avantages à l'obtenir ?

Acquérir cette reconnaissance de l'Unesco permettrait de rejoindre le cercle des territoires d'exception au niveau mondial. Et, par conséquent, de faire de la publicité et de développer le tourisme. C'est vraiment quelque chose de bien pour la ré-



SOS LOIRE VIVANTE. Roberto Eplé, président de l'association, insiste : « Avoir le label "Réserves de Biosphère" est la clé d'une reconnaissance internationale. » PHOTO D'ARCHIVES

gion car ça créera des emplois, notamment pour les jeunes et les agriculteurs.

Des créations d'emplois pour les jeunes et les agriculteurs

Quelle est la démarche à suivre pour accéder au label ?

Si, par le biais d'études qualitatives environnementales, nous réussissons à prouver que le

projet est bon, nous aurons une chance d'être labélisé. Le colloque qui aura lieu le 24 octobre, au Conseil général de la Haute-Loire, va avoir pour fonctions principales d'informer les élus et les citoyens, de leur faire comprendre l'intérêt du projet, de répondre à leurs questions et d'obtenir leur soutien.

Et la suite est gérée par le Conseil général ?

Oui. Ce sera à son tour de faire une demande auprès du gouvernement français, lui-même transmettant le dossier à l'Unesco. Notre action est légitime

car nous sommes une association à l'écoute des citoyens. Mais elle peut prendre deux ou trois ans avant d'aboutir.

Une fois le label obtenu, le travail sera terminé ?

Pas du tout. On peut perdre la labellisation à tout moment. Par exemple, à cause d'une agriculture intensive, d'un barrage ou d'une mauvaise gestion des forêts. Il nous faudra évidemment protéger les têtes de bassin de la pollution. Nous aurons une mission de protection, de gestion de l'environnement, en plus du développement touristique. ■

→ LE PROGRAMME

COLLOQUE DU 24 OCTOBRE

Mots d'accueil et introductions. À 9 heures. L'animation de la journée sera faite par Jean-Jacques Fresko, rédacteur en chef de la revue *Terre Sauvage*.

Unesco : une ambition pour un territoire. À 10 heures avec « Unesco, une vision d'excellence pour la Loire », « Pratiques de gestion exemplaires de sites Patrimoine Mondial Unesco », « Étendre le plan de gestion du site Val-de-Loire Unesco jusqu'à l'Estuaire de la Loire » et « Patrimoine Mondial Unesco : expérience de la ville du Puy-en-Velay ». S'en suivra, à 11 heures, une pause thé-café équitables et gourmandises bio et locales.

Réserves de Biosphère : présentation, impacts et retombées. À 11 h 15 avec la présentation de plusieurs réserves de Biosphère « Bassin de la Dordogne : motivations et processus », « Camargue : contexte, grands enjeux et gouvernance », « les Cévennes », « l'Urdaibai » et « Un réseau mondial pour le développement humain ».

Concilier économie et écologie sur le Haut-Bassin de la Loire. À 14 heures avec « Les hautes vallées de la Loire et de l'Allier : convergences de l'écologie et de l'économie », « Exemples d'activités économiques durables en émergence et existantes » et « Des richesses naturelles exceptionnelles ».

Table ronde et débats avec le public. À 14 h 45, animée par Philippe Auderc, rédacteur en chef de la revue *La Loire et ses terroirs*, avec « Opportunités et obstacles d'une Réserve de Biosphère » puis « Grandes étapes et scénarii vers une reconnaissance de l'Unesco » qui débutera après une pause jus de fruits locaux et gourmandises bio.

Œuvrer ensemble vers une reconnaissance de l'Unesco. À 17 heures avec Isabelle Autissier, présidente du WWF France, et Roberto Eplé, président de SOS Loire Vivante.

PRATIQUE

Informations. Ouvert au public. Inscription obligatoire au 04.71.05.57.88. ou sur www.sosloirevivante.org

Tarifs : 30 € (incluant dossier, actes du colloque, rafraîchissements et repas bio et local), 20 € pour les sans-emploi, étudiants et associations partenaires. Possibilité de poser des questions en amont via sosloirevivante@rivernet.org, certaines seront sélectionnées et traitées à l'occasion du colloque.

Le label implique la création d'un comité de gestion et d'un conseil scientifique

Les hautes vallées de la Loire et de l'Allier tentent d'obtenir la labellisation « Réserve de biosphère » créée par l'Unesco.

C'est un label de qualité qui prouve qu'un environnement à la faune et la flore riches peut coexister avec l'activité humaine.

Pour l'obtenir, trois conditions sont à respecter : assurer la conservation des écosystèmes et des paysages, favoriser le développement économique et social (agriculture, tourisme...) et donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population. La sensibilisation



GORGES DE L'ALLIER. Plus de 600 réserves de biosphère existent dans le monde. Seulement 11 sont en France.

des citoyens et des élus à un tel projet est ainsi fondamentale, ce qui justifie l'organisation d'un colloque le 24 octobre.

Trois conditions à respecter

« Avoir le label ne veut pas dire que le lieu est considéré comme un parc national, ni comme un patrimoine mondial de l'Unesco. C'est quelque chose de bien distinct », précise Roberto Eplé, le président de SOS Loire Vivante ■

<http://www.hauteloireinfos.fr>

16 octobre

Une Réserve de Biosphère UNESCO en Haute-Loire ?



Une Réserve de Biosphère reconnue par l'UNESCO pourrait peut-être voir le jour en Haute-Loire d'ici quatre ans. C'est ce que souhaite en tous les cas l'association SOS Loire Vivante qui défend un projet de développement durable concernant la Loire et l'Allier. Elle a décidé de sensibiliser les élus à ce sujet, mais aussi les associations, et la population, à travers un colloque organisé le 24 octobre au Conseil général...

Il existe aujourd'hui 580 Réserves de Biosphère dans 114 pays dont 11 en France, la dernière reconnue étant celle du Bassin de la Dordogne en juillet 2012. Il n'en existe pas en Haute-Loire, et c'est bien pour cela que l'association SOS Loire Vivante, entouré de plusieurs partenaires, souhaite impulser une nouvelle dynamique dans les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, à travers un projet basé sur le développement durable " *C'est un projet pour un territoire qui va du Puy jusqu'aux sources de la Loire, Le label UNESCO une opportunité unique pour le développement et le rayonnement de la Loire et l'Allier. Il y a un véritable potentiel environnemental, économique et touristique* ", a expliqué Roberto Epple, le président de SOS Loire Vivante, lors d'une conférence de presse organisée mardi au Puy-en-Velay. Ce projet sera présenté lors d'un colloque de dimension nationale le mercredi 24 octobre prochain dans la salle de Session du Conseil Général de Haute Loire avec de nombreux témoins d'autres Réserves de biosphère ainsi que de nombreuses personnalités présentes comme Robert Barbault, Président du Comité MaB France UNESCO, Isabelle Autissier, Présidente du WWF France, Gérard Roche, Président du Conseil Général de Haute Loire, Christian Bouchardy, Vice Président de la Région Auvergne en charge de l'environnement. L'idée est de sensibiliser les élus, mais aussi les associations et la population, sur l'intérêt d'obtenir le label UNESCO pour une Réserve Biosphère " *Il faut sortir de l'isolement* ", a rajouté Roberto Epple, en précisant que le projet pourrait voir le jour dans les quatre ans à venir, et qu'il permettrait de recueillir des fonds pour le développement du territoire. Reste à trouver la structure qui voudra bien le porter, car une association ne peut pas jouer ce rôle. A partir de ce moment, tout peut aller très vite, et l'on peut même imaginer qu'il empiète à l'avenir sur les terres ardéchoises...



Roberto Epple défend l'idée d'une Réserve Biosphère UNESCO...

C'est quoi une réserve de biosphère ?

Les réserves de biosphère ont été créées par l'UNESCO pour aider l'homme à répondre aux besoins de développement d'une population mondiale croissante tout en conservant la diversité du vivant. Ainsi, une " réserve de biosphère " cherche à combiner trois impératifs complémentaires : assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages. Favoriser une forme de développement économique et social qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales (tourisme, agriculture ...). Donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population, afin d'envisager, de façon la plus éclairée, l'avenir du territoire et de ses habitants. Le processus de création d'une réserve de biosphère débute par la réalisation d'une étude de faisabilité, base de travail pour la gestion future. Ensuite, une longue phase de concertation entre tous les acteurs locaux est organisée et débouche sur la signature d'une charte. La gestion est ouverte et évolutive ; elle est envisagée " comme un pacte " entre tous les partenaires de la société civile.

Toutes les informations, le programme, le formulaire d'inscription sur www.sosloirevivante.org rubrique colloque ou au 04 71 05 57 88.

Qu'est-ce une réserve biosphère MaB ?

Le 24 octobre, un colloque « Une réserve biosphère MaB UNESCO sources et gorges de la Loire et de l'Allier » aura lieu au Conseil général de la Haute-Loire au Puy-en-Velay.

Seront présents au colloque le président du comité MaB de l'UNESCO, Gérard Roche, président du CG Haute-Loire et sénateur ; Christian Bouchardy, vice-président du CR Auvergne ; Jean Germain, président de l'EPL ; Isabelle Autissier, présidente du WWF et beaucoup d'autres personnalités.

Une « réserve de biosphère » cherche à combiner 3 impératifs complémentaires : assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages ; favoriser une forme de développement économique et social qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales (tourisme, agriculture...) ; donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population, afin d'envisager de façon la plus éclairée, l'avenir du territoire et de ses habitants.

L'Éveil - Mercredi 17 octobre 2012

Date : 17/10/2012 - Mise à jour : 19/10/2012 08:58

Un label Unesco pour les 'Sources et Gorges de la Loire' ?

Les labels Unesco sont toujours très prisés pour ce qu'ils apportent en notoriété et en subventions aux territoires. L'association SOS Loire Vivante porte le projet mais pour obtenir le cérame, il faudra l'appui des élus et de la population. Un colloque est organisé le 24 octobre au Conseil Général de la Haute-Loire.



"C'est un projet majeur pour le développement durable et le territoire", affirme en préambule Roberto Eplé, le Président de SOS Loire Vivante, "avec un fort potentiel environnemental bien sûr, mais aussi économique, agricole, touristique et culturel". La réserve de biosphère Unesco s'étendrait du Puy-en-Velay jusqu'aux sources de la Loire. Le Haut-Allier et la Haute-Ardèche pourraient y être associés à moyen terme pour "une biosphère unique en Europe avec trois têtes de bassin". L'homme serait au coeur de ce label et le projet devrait permettre d'harmoniser les activités économiques de l'homme avec la protection nécessaire de son milieu. L'accent serait mis en priorité sur l'agriculture et le tourisme, dans un secteur pourtant sinistré, "souffrant d'un déficit de développement, en proie à la désertification".

Si le programme a été créé il y a 40 ans, il existe aujourd'hui 580 Réserves de Biosphère dans le monde, réparties dans 114 pays dont onze en France. La dernière reconnue est celle du Bassin de la Dordogne en juillet 2012. Il n'en existe pour l'instant pas en Haute-Loire.

C'est quoi une réserve de biosphère ?

Les réserves de biosphère ont été créées par l'UNESCO pour aider l'homme à répondre aux besoins de développement d'une population mondiale croissante tout en conservant la diversité du vivant. Ainsi, une réserve de biosphère cherche à combiner trois impératifs complémentaires. D'abord,

assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages, mais aussi favoriser une forme de développement économique et social qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales (tourisme, agriculture ...).

Enfin, cette réserve doit donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population, afin d'envisager, de façon la plus éclairée, l'avenir du territoire et de ses habitants.

Une charte entre tous les partenaires de la société civile

"Le processus doit venir du bas, de la population et des élus locaux, ce qui le rend aussi important que le résultat puisqu'il permet une large concertation mais il faut forcément du temps", relativise Roberto Epllé. Selon des estimations optimistes, le label pourrait être délivré d'ici quatre ans. Il faudra cependant créer une structure temporaire pour porter le projet car une association ne peut pas le faire. Le dossier sera à terme porté au ministère de l'environnement qui aura alors à charge de le déposer auprès du Comité national du programme MAB de l'Unesco. Le processus de création d'une réserve de biosphère débute par la réalisation d'une étude de faisabilité, base de travail pour la gestion future. Ensuite, une longue phase de concertation entre tous les acteurs locaux est organisée et débouche sur la signature d'une charte. La gestion est ouverte et évolutive ; elle est envisagée comme un pacte entre tous les partenaires de la société civile. Pour Roberto Epllé, réserve ne signifie pas contrainte. Ecouter.

" Ça rapporte toujours plus que ça ne coûte"

Pour convaincre les élus et la population, un colloque de dimension nationale sera tenu le mercredi 24 octobre prochain dans la salle de Session du Conseil Général de Haute Loire avec de nombreux témoins d'autres Réserves de biosphère. *"Elles ont toutes engendré de l'activité économique, touristique, culturelle, je n'en connais pas qui ait essuyé un échec"*, affirme le Président de SOS Loire Vivante. Des chiffres seront ainsi mis sur la table lors du colloque pour quantifier le succès que peut apporter ce label.

"C'est un label de qualité et de garantie d'une bonne gestion d'un secteur. C'est la clef pour accéder à de nombreux fonds, nationaux et internationaux, pour des régions qui ont besoin de développement", rappelle Roberto Epllé.

"De toute façon, avec les fonds et subventions que ça soulève, ça rapporte toujours plus que ça ne coûte", conclut-il. De nombreuses personnalités seront présentes lors du colloque, comme Robert Barbault, Président du Comité MaB France Unesco, Isabelle Autissier, Présidente du WWF France, Gérard Roche, Président du Conseil Général de Haute Loire ou encore Christian Bouchardy, Vice Président de la Région Auvergne en charge de l'environnement. Déjà 120 personnes sont inscrites et le colloque devrait faire le plein.

Des motifs d'optimisme

Si rien n'est encore acquis, nous ne sommes qu'au début du processus, plusieurs éléments laissent présager une réponse positive : *"on sait très bien que le secteur est éligible, on a un territoire d'exception malheureusement paralysé pour l'instant. Il faut absolument le dynamiser"*, insiste Roberto Epllé.

Même son de cloche du côté de Robert Barbault, Président du Comité MaB France Unesco, joint par téléphone : *"il y a ici une richesse naturelle et culturelle qui répondent aux exigences du label. Un pays moderne comme la France a besoin d'aménagements en adéquation avec la préservation de la Nature"*.

Des élus concernés

Du côté des élus aussi, le projet semble séduire. Gérard Roche, Président du Conseil Général de Haute-Loire observe : *"c'est le terreau de multiples activités où nos aïeux ont su aménager, exploiter l'espace en harmonie avec la nature. Ce projet est une opportunité de développement. Sachons la saisir"*.

Il en va de même pour Lionel Roucan, vice-président du Conseil Régional d'Auvergne en charge de l'environnement, qui conclut : *"les hauts bassins de la Loire et de l'Allier constituent un des grands lieux de naturalité dans une Région où le patrimoine naturel de ces espaces est assurément de niveau international. Une réserve de biosphère est une aventure humaine, elle doit fédérer les énergies, elle ne peut que pousser les projets de territoire vers l'excellence"*.

Maxime Pitavy

>> Toutes les informations, le programme, le formulaire d'inscription sur www.sosloirevivante.org rubrique colloque ou au 04 71 05 57 88. Vous pouvez aussi poser des questions par mail qui seront traitées lors des tables rondes à questioncolloque@rivernet.org.

Loire/Allier : un colloque pour jeter les bases d'une réserve biosphère UNESCO

Roberto Epple, président de SOS Loire vivante et le directeur de l'association, Simon Burner, présentent le colloque du 24 octobre qui se déroulera au Conseil général. Colloque ouvert aux élus, décideurs, institutions, associations, professionnels, plus généralement à tous les citoyens et qui doit jeter les bases d'un vaste projet dont SOS Loire Vivante est à l'origine.

Ce projet est celui de donner naissance à une réserve biosphère reconnue par l'UNESCO. Robert Barbault, directeur du département biodiversité au Muséum d'histoire naturelle et président de Réserve man-

and biosphère (MaB), sera d'ailleurs présent au Puy le 24 octobre. A ses côtés, de nombreux intervenants : des élus de Rhône-Alpes, Auvergne, et Languedoc-Roussillon, le territoire pressenti pour cette réserve biosphère qui est à cheval sur les trois régions administratives. Le territoire couvre en fait les têtes de bassin de la Loire et de l'Allier.

Les participants à cette journée pourront bénéficier de plusieurs témoignages sur des réserves biosphères déjà existantes en France (elles sont au nombre de 11), comme en Dordogne ou en Camargue. Est annon-

cée la venue d'un grand nombre de personnalités comme la navigatrice Isabelle Autissier, présidente du WWF France, des représentants de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de Jean Germain président de l'Établissement public Loire ou de Christian Bouchardy, vice-président du Conseil régional d'Auvergne. Le président du Conseil général de la Haute-Loire, Gérard Roche accueillera la participants au colloque animé par Jean-Jacques Fresko, rédacteur en chef de la revue "Terre Sauvage".

Comme l'explique Roberto Epple, les réserves biosphères cherchent à combiner trois impératifs qui procèdent du développement durable : assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages, favoriser une forme de développement économique et social cherchant à pérenniser la culture et les richesses locales, donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population. Elles ne sont pas antinomiques avec l'existence par exemple d'un parc naturel régional sur le territoire.

Bien sûr, comme le souligne le président de SOS Loire Vivante "les élus doivent exprimer leur envie".



Roberto Epple et Simon Burner présentent le colloque du 24 octobre.

Sans eux, sans une réelle volonté des acteurs du territoire, le projet ne saurait voir le jour. Si la démarche est engagée, il faudra sans doute compter trois ou quatre ans pour affiner le dossier qui sera porté par une structure restant à trouver avant de le déposer auprès du ministère, lequel le présentera à l'UNESCO.

Si ce projet voit le jour, il permettra, selon Roberto Epple "de sortir le territoire de la paralysie" dans lequel il est enfermé.

Le programme : 9 H accueil et introductions, 10 H UNESCO une ambition pour un territoire, 11H15 réserves de biosphère présentation impact et retombées, 12H30 pause déjeuner avec un buffet bio et local, 14 H concilier économie et écologie sur le haut-bassin de la Loire, 14H45 table ronde et débat avec le public, 17 H conclusion par Roberto Epple et Isabelle Autissier.

La journée a déjà reçu 120 inscriptions. Les per-

sonnes dans l'incapacité de se déplacer le 24 octobre peuvent si elles le souhaitent poser leurs questions qui seront soulevées lors de la table ronde, en écrivant à questioncolloque@river-net.org

Inscriptions et renseignements : SOS Loire Vivante, 8, rue Crozatier 43 000 Le Puy-en-Velay 04 71 05 57 88. Inscription obligatoire 30 euros de participation aux frais (documents, actes du colloque, rafraichissements et repas).

Recevoir ou offrir...

- Vins fins • Grands crus
- Bouteilles rares
- Champagnes • Whiskies

GRAND CHOIX DE FONTAINES À VIN
+ DE 60 REFERENCES

L'ANTRE POT
Cave à Vins



Haute-Loire : Le projet Réserve de Biosphère en bonne voie...



L'interview de Roberto Epple...

Une Réserve de Biosphère reconnue par l'UNESCO pourrait peut-être voir le jour en Haute-Loire d'ici trois ou quatre ans. C'est ce que souhaite en tous les cas l'association SOS Loire Vivante qui défend un projet de développement durable concernant la Loire et l'Allier. Elle a décidé de sensibiliser les élus et les citoyens à ce sujet, à travers un colloque organisé mercredi au Conseil général. Et à priori la mayonnaise a bien pris...

Il existe aujourd'hui 580 Réserves de Biosphère dans 114 pays dont 11 en France, la dernière reconnue étant celle du Bassin de la Dordogne en juillet 2012. Il n'en existe pas en Haute-Loire, et c'est bien pour cela que l'association SOS Loire Vivante, entouré de plusieurs partenaires, souhaite impulser une nouvelle dynamique dans les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, à travers un projet basé sur le développement durable " *C'est un grand projet pour une région qui englobe les sources de la Loire, de l'Allier, et de l'Ardèche. Il y a un véritable potentiel environnemental, économique et touristique* ", a expliqué Roberto Epple, le président de SOS Loire Vivante, lors du colloque organisé mercredi au Puy-en-Velay. Il a permis de réunir de nombreux témoins d'autres Réserves de biosphère en France, ainsi que différentes personnalités comme Robert Barbault, Président du Comité MaB France UNESCO, Isabelle Autissier, Présidente du WWF France, Christian Bouchardy, Vice Président de la Région Auvergne en charge de l'environnement. L'idée est de sensibiliser les élus, mais aussi les associations et la population, sur l'intérêt d'obtenir le label UNESCO pour une Réserve Biosphère. Pour Roberto Epple, le projet en question pourrait voir le jour dans les trois ou quatre ans à venir, et il permettrait de recueillir des fonds pour le développement

du territoire " *Ce projet est le début d'une riposte au déclin sur des territoires qui se dépeuplent. Les élus et les citoyens doivent se mobiliser derrière ce projet fédérateur, car il y a un véritable potentiel environnemental, économique et touristique* ". Reste à trouver la structure qui voudra bien le porter, car une association ne peut pas jouer ce rôle. A partir de ce moment, tout peut aller très vite, qui plus est, les élus semblent très réceptifs au projet a précisé le président de SOS Loire Vivante, on peut même imaginer qu'il empiète à l'avenir sur les terres ardéchoises. En attendant, il va falloir se mettre autour de la table, et décider quelles seront les priorités de celui-ci, avant de déposer un dossier à l'échelon national.



Robert Barbault et Isabelle Autissier parmi les intervenants...

C'est quoi une réserve de biosphère ?

Les réserves de biosphère ont été créées par l'UNESCO pour aider l'homme à répondre aux besoins de développement d'une population mondiale croissante tout en conservant la diversité du vivant. Ainsi, une " réserve de biosphère " cherche à combiner trois impératifs complémentaires : assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages. Favoriser une forme de développement économique et social qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales (tourisme, agriculture ...). Donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population, afin d'envisager, de façon la plus éclairée, l'avenir du territoire et de ses habitants. Le processus de création d'une réserve de biosphère débute par la réalisation d'une étude de faisabilité, base de travail pour la gestion future. Ensuite, une longue phase de concertation entre tous les acteurs locaux est organisée et débouche sur la signature d'une charte. La gestion est ouverte et évolutive ; elle est envisagée " comme un pacte " entre tous les partenaires de la société civile.

ENVIRONNEMENT ■ Un colloque très constructif s'est tenu, hier, au Puy

Vers une réserve de biosphère Unesco ?

L'idée d'une réserve de biosphère Unesco « Sources et gorges de la Loire et de l'Allier » vient de franchir un pas important, hier, lors d'un colloque qui s'est tenu au Puy-en-Velay.

« C'est une journée extraordinaire dans tous les domaines, se félicite Roberto Epple, président de SOS Loire vivante. Nous allons poursuivre le processus qui peut durer 4 à 5 ans pour préparer le dossier » (*).

S'appuyant sur les « têtes de bassins » de la Loire, de l'Allier et de l'Ardèche, qui représentent « un extraordinaire capital naturel » avec des sites culturels remarquables, une cohérence de paysages et une richesse écologique unique, le projet se présente comme « une aventure humaine, basée sur un program-



PROJET. Tout au long de la journée, quelque 180 personnes ont participé, hier, au colloque.

me souple, volontaire », initié par les populations et les élus, les associations, les acteurs locaux. Cette labellisation existe dans 117 pays, ce qui représente plus de 600 réserves, dont 11 en France.

« C'est une concertation avec tout le monde qui dispose d'une liberté de

mise en œuvre importante, appuie Robert Barbault, président du comité MaB (Man and Biosphère) France de l'Unesco. C'est aussi un engagement à l'ancienne car tous les dix ans, une réévaluation est effectuée. »

Le territoire, « à déterminer ensemble », pourrait

s'étendre des sources de la Loire et de l'Allier, en incluant le mont Mézenc, jusqu'aux villes du Puy-en-Velay, Langeac, voire Brioude, soit une superficie de 2.500 km² environ.

« Pour que ça marche, il faut que les gens, les forces vives le veuillent », complète Isabelle Autissier, présidente du WWF France. La présence de 180 personnes au colloque est, selon elle « un signe » pour ce projet qui prend corps « dans un endroit exceptionnel que sont les gorges de La Loire et de l'Allier ».

Côté calendrier, « nous n'avons pas de timing, indique-t-elle. Je ne dirais pas que plus vite sera le mieux. Encore une fois, la démocratie ne se construit pas en cinq minutes ». ■

Jean-Luc Chabaud

(*) Lire également notre édition du mardi 9 octobre.

Le label Réserve de biosphère de l'Unesco a été accueilli favorablement

Haute vallée de la Loire. Le colloque organisé, hier au Puy-en-Velay, était « une sorte de test ». Pari réussi.

Roberto Epple, président de SOS Loire-Vivante, avait le sourire, hier, alors que le colloque, « Une réserve de biosphère Unesco, sources et gorges de la Loire et de l'Allier » était sur le point de s'achever.

L'idée de départ d'un tel événement était « d'ouvrir le débat » quant au projet de

monter un dossier pour obtenir le label Unesco « Réserve de biosphère » pour la haute vallée de la Loire dans un premier temps, et pourquoi pas pour l'Allier et l'Ardèche. Non seulement le débat a eu lieu, mais le colloque a également permis « de réunir des gens qui ne se parlent jamais ».

« Le message est bien passé », confie Roberto Epple. Du coup, le processus va continuer, histoire de pouvoir « présenter un dossier au ministère d'ici quatre ou cinq ans ».

Robert Barbault, président du comité MAB France, et Isabelle Autissier, présidente de WWF France, sont encore plus confiants pour que cette réserve voit le jour. « Telle que se présente la situation, il est même possible de présenter le dos-



■ Robert Barbault, président du comité MAB (Man and biosphere) France, et Isabelle Autissier, présidente de WWF France. Photo Karine Wierzba

sier bien avant. D'ici deux ou trois ans. On sent, qu'ici, les forces vives sont motivées et que les gens vont de l'avant. »

Autre point positif, le fait que des représentants des conseils généraux de l'Ardè-

che et de la Lozère soient présents. « C'est important, car on peut penser qu'à l'avenir, on puisse créer une réserve de biosphère englobant la Loire, l'Allier et l'Ardèche... » ■

Karine Wierzba

[Sur la réserve]



Afin de déclencher une dynamique nouvelle pour les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, l'association SOS Loire Vivante a organisé un colloque au Conseil général.

Le but de celui-ci était de montrer « la possibilité de créer une réserve biosphère Mab Unesco pour les sources de la Loire, mais aussi de l'Allier et peut-être même de l'Ardèche », précise

Roberto Epple, président de l'association.

De nombreux élus et membres d'associations ont assisté à cette réunion. « Un tel projet permet d'harmoniser les activités économiques humaines avec la protection nécessaire du milieu naturel, constituant ainsi un "vrai" développement durable », explique le président de SOS Loire Vivante. **Mercredi 24**

Renouveau du 26 octobre 2012

Réserve de Biosphère : des échanges prometteurs



Pendant la table ronde de l'après-midi.



Quelque 180 personnes participaient au colloque.

Le colloque consacré à une future réserve de biosphère concernant les sources et gorges de la Loire et de l'Allier a rassemblé quelque 180 personnes mercredi dans les locaux du Conseil général de la Haute-Loire. Il s'agissait d'une première rencontre d'envergure autour de ce projet qui réunissait des élus, des professionnels de divers domaines et des représentants du monde associatif.

Les réserves de biosphère ont été créées par l'UNESCO pour aider l'homme à répondre aux besoins de développement d'une population mondiale croissante tout en conservant la diversité du vivant. Ainsi, une réserve de biosphère cherche à combiner trois impératifs complémentaires : assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des pay-

sages, favoriser une forme de développement économique et social qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales (tourisme, agriculture...), donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population, afin d'envisager, de façon la plus éclairée, l'avenir du territoire et de ses habitants.

Le processus de création d'une réserve de biosphère débute par la réalisation d'une étude de faisabilité, base de travail pour la gestion future. Ensuite, une longue phase de concertation entre tous les acteurs locaux est organisée et débouche sur la signature d'une charte.

La gestion est ouverte et évolutive. Elle est envisagée "comme un pacte" entre tous les partenaires de la société civile.

LOIRE, ALLIER... ET ARDÈCHE

Le site Gorges de la Loire et affluents partie Sud a été classé Natura 2000, garantissant ainsi sa qualité environnementale, condition majeure pour postuler à la labellisation réserve de biosphère, reconnue par l'UNESCO.

Récemment le Conseil Général de Haute-Loire a aussi mis en place un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur la Loire amont. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. En 2009, l'EPL, toujours propriétaire d'environ 430 ha de terrains dans la haute val-

lée de la Loire, a décidé d'abandonner le projet de rétrocéder les terrains et de rester propriétaire. Ce patrimoine foncier, préservé de tout aménagement, pourrait d'après l'EPL constituer le cœur d'une future réserve biosphère UNESCO.

De par sa richesse écologique exceptionnelle, la haute vallée de la Loire, de sa source au mont Gerbier des Jones jusqu'au Puy-en-Velay ou plus loin, peut prétendre à une reconnaissance internationale du programme Man and Biosphere de l'UNESCO. Le prestigieux label permettrait au site de rejoindre le cercle des territoires d'exception au niveau mondial.

En plus des gorges de la Loire, le projet pourrait englober dans une seconde phase les gorges de l'Allier, voire de l'Ardèche, dont les caractéristiques écologiques sont proches. Cet ensemble formerait la Biosphère des sources et têtes de bassins versants, site de ce type qui serait unique au monde.

DES HORIZONS DIFFÉRENTS

Dans la matinée, plusieurs exemples de Réserves de Biosphère étaient développés, celle du Bassin de la Dordogne, une des dernières créées, celle de Camargue ou encore celle toute proche des Cévennes. Actuellement, ce dispositif de Réserves de

Biosphère existe dans 117 pays, ce qui représente 610 réserves, dont onze en France.

Après la pause repas, on devait se pencher sur les convergences de l'écologie et de l'économie sur les hautes vallées de la Loire et de l'Allier. Une partie durant laquelle Gilbert Cochet, expert au Conseil de l'Europe et vice-président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Rhône-Alpes, dressait un panorama des richesses naturelles de la vallée de l'Allier, au point de vue de la faune et de la végétation. Une constatation qui va dans le sens d'une préservation nécessaire : les gorges résistent davantage aux espèces invasives quand on les laisse évoluer librement. Les gorges sont toutefois restées bien protégées et des

espèces animales, comme la loutre, les moules, ou végétales s'y trouvent parfois, preuve d'une bonne santé de ce bassin.

On poursuivait la journée par une table ronde mettant en relation des personnalités d'horizon différents, monde de l'entreprise, du tourisme, politiques, spécialistes de problèmes liés à l'eau...

"On a réussi à réunir des gens qui ne se parlent jamais" déclarait Roberto Epple, président de SOS Loire Vivante - ERN France.

La journée devait se terminer par une intervention d'Isabelle Autissier, présidente de WWF France qui avec Roberto Epple insistait sur la nécessité d'œuvrer ensemble vers une reconnaissance par l'UNESCO.

G.S.

610
réserves
dont 11 en
France

Isabelle Autissier : "Commencer par des petits bouts"

Isabelle Autissier, présidente du WWF France, rappelait que le WWF (World Wild Fund for nature) était né du combat pour une Loire vivante avec à son origine l'engagement de Roberto Epple. Sur les réserves biosphère en général et celle des bassins Loire et Allier plus particulièrement, Isabelle Autissier poursuivait : "Il s'agit de faire en sorte que les hommes vivent bien dans une nature qui vit bien. Ces réserves de biosphère constituent des territoires d'expérimentation. On ne peut pas continuer de dégrader la nature. Il faut regarder l'avenir et être capable de



gérer l'homme dans la nature.

On doit commencer par des petits bouts et montrer ainsi à partir de ces petits territoires que l'on peut faire autrement, en s'appuyant comme ici sur un site un peu exceptionnel, les gorges de la Loire et de l'Allier, et construire quelque chose.

Mais il faut que les gens le veuillent.

On ne peut et ne veut rien imposer. Les forces vives sont là et même des gens que l'on n'associerait pas forcément à des idées écologiques sont venus.

Ils pensent cependant que c'est l'avenir et qu'il faut qu'ils en soient".

Robert Barbault : "Le cœur existe déjà"

Pour Robert Barbault, président du Comité Man and Biosphere (MaB) France de l'UNESCO, il s'agit avec la Réserve de Biosphère sources et gorges de la Loire et de l'Allier de définir dans un premier temps un espace "où l'on développera un projet sur dix ans qui met en avant les richesses du territoire et d'en définir l'évolution".

"Pour créer des réserves de biosphère, il faut déjà à l'origine des espaces protégés, comme c'est le cas avec des sites Natura 2000. Ici, le cœur existe déjà. Il restera à définir la zone de transition et la zone périphérique, ouverte sur le monde.

Une réserves de biosphère donne une cohérence aux différents éléments qui la composent. Elle est plus souple qu'un parc par exemple, laisse des libertés de mise en oeuvre. Les Parc naturels régionaux (PNR) constituent des structures qui sont assez proches des réserves de biosphère. Selon la réglementation en vigueur, en France, la gouvernance des réserves de biosphère doit s'appuyer sur des structures existantes, comme les PNR par exemple, qui bénéficient de l'appui d'un conseil scientifique qui accompagne chaque réserve de biosphère".



Atte FORaine

VENDREDI 26 OCTOBRE

Soirée lycéens
1 ticket acheté = 1 ticket offert (De 21h à 23h)

Place du Breuil

Ville le PUY enVELAY

DEDICACE

Hubert de Maximy
Alice la flamboyante
roman

Hubert de Maximy
dédicace
Samedi 27 octobre à partir de 10 h
son roman
Alice la Flamboyante

MADISON
NUGGETS

ESPACE CAZES-BONNETON
Bd Maréchal-Fayolle - Le Puy-en-Velay